



RIPON DEMAIN

Vision et orientations de développement

AVANT-PROPOS

Le présent document « *Ripon: vision et orientations de développement* » expose ce que la municipalité souhaite devenir comme collectivité et le chemin qu'elle pourrait emprunter pour y parvenir.

Le document se fonde largement sur les constats posés dans les documents stratégiques élaborés par la MRC Papineau et la municipalité au fil des ans, notamment dans le Schéma d'aménagement révisé 2012 de la MRC. Les orientations de développement qui y sont formulées découlent de ces constats.

On devinera en filigrane la désormais incontournable notion de développement durable.

La MRC Papineau considère que le développement durable est un devoir d'État, et s'est engagée à en respecter les principes (voir l'Annexe I) qui sont énoncés dans la *Loi sur le développement durable*.

Cette notion fait que, quand on parle de développement, on doit s'appuyer sur une vision à long terme qui associe intimement les dimensions sociale, environnementale et économique des activités de développement.

Ripon ne réinvente pas la roue. Par sa vision et ses orientations, Ripon précise comment il veut contribuer sur son territoire à l'épanouissement de l'ensemble de la MRC.

Précisons que le présent document est un document préliminaire.

Si les grandes orientations sont en continuité avec les réflexions des élus, les idées exprimées à propos du chemin à emprunter le sont à titre d'exemples ou de propositions.

Sentez-vous à l'aise de nous faire part de vos pensées. C'est grâce aux idées de chacun que nous parviendrons à nous faire l'avenir.

Le développement de Ripon se fera avec succès si chacun est partie prenante.

LES CONSTATS

Voici en résumé les principaux constats et recommandations :

- **La population augmentera mais vieillira, car l'augmentation sera due surtout à de nouveaux arrivants venus ici pour prendre leur retraite**
 - *La croissance démographique significative est attribuable aux personnes de 45 ans et plus, qui représentaient plus de 58 % de la population en 2011. Parmi eux, le groupe 55-64 ans présente la plus forte augmentation, affichant un taux de croissance dépassant les 76%.*
 - *La population de 65 ans et plus continue de croître; selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), elle devrait atteindre 34,2 % en 2031.*
 - *La MRC désire maintenir et stimuler le rythme de l'expansion démographique, dans un souci d'occupation dynamique du territoire.*
- **Les nouveaux arrivants et les touristes recherchent un milieu de vie paisible, champêtre**
 - *La plupart de ces nouveaux résidents sont des villégiateurs saisonniers qui ont décidé de vivre une retraite paisible parmi nous. Un encadrement adéquat de la villégiature a protégé les attraits naturels qu'ils recherchent.*
 - *Papineau attire les touristes grâce aux attraits de la nature, de la culture, de l'agrotourisme et des activités de plein air. Ils séjournent dans Papineau pour se reposer et s'imprégner de l'atmosphère détendue qui y règne.*
- **Les activités de développement se font dans une perspective de développement durable**
 - *La préservation de l'environnement constitue un enjeu transversal qui recoupe tous les autres enjeux de développement.*
 - *L'industrie touristique gagnerait ... en développant l'agrotourisme et l'écotourisme.*
 - *L'écotourisme est le domaine d'activités le plus susceptible de souligner l'identité régionale et son authenticité, tout en préservant l'environnement.*
- **Les activités culturelles et écotouristiques sont un important volet du développement**
 - *Les retraités s'impliquent activement dans la vie culturelle... de la communauté*
 - *Les arts et le patrimoine sont de plus en plus reconnus comme des produits d'appel majeurs et la plus grande vigilance est nécessaire afin de préserver ce précieux atout.*
 - *Le secteur tertiaire, quant à lui, est appelé à regrouper près de 75 % des emplois... notamment grâce aux commerces touristiques, à la restauration, à l'hébergement...*

LA VISION STRATÉGIQUE

Qu'est-ce qu'une vision stratégique?



- Une vision stratégique énonce ce qu'une collectivité souhaite devenir.
- Cette vision ne se réalisera pas entièrement, mais elle demeure un idéal à atteindre qui oriente et motive les interventions.
- Elle indique une direction commune à suivre et guide vers un projet collectif partagé par le plus grand nombre possible.
- Une telle vision est indispensable pour cheminer ensemble, de manière solidaire.

LA VISION

- En 2040, la population de Ripon compte 2600 habitants. Elle s'est accrue de 1000 résidents permanents, pour moitié dans le noyau villageois.
- Malgré cette forte croissance démographique, Ripon offre un milieu de vie champêtre, dans l'environnement vallonné et montagneux qui le caractérise et qu'il a su jalousement préserver.
- Ripon est un centre de culture majeur de la Petite-Nation. À ce titre, la municipalité a su mettre en valeur son patrimoine bâti et naturel.
- Le Parc touristique des Montagnes Noires attire les amoureux de la nature, d'autant qu'un réseau agrotouristique est en place pour diversifier leur séjour.
- Ripon s'est doté de nouvelles entreprises industrielles légères qui s'intègrent parfaitement dans cet environnement champêtre. Certaines font de la transformation alimentaire et contribuent donc au renouveau agricole de la région.

LE CHEMIN À EMPRUNTER



En 2040, la population de Ripon compte 2600 habitants. Elle s'est accrue de 1000 résidents permanents, pour moitié dans le noyau villageois.

Éléments de réflexion

- **Est-il réaliste et souhaitable que Ripon compte autour de 2600 résidents permanents en 2040?**

- Si la population riponaise continue d'augmenter au même rythme que les 12 dernières années, elle sera de 2500 personnes environ en 2040.
- La cible est donc réaliste. Comme la MRC désire maintenir et *stimuler* le rythme de l'expansion démographique, dans un souci d'occupation dynamique du territoire, elle s'inscrit aussi parfaitement dans le cadre des souhaits de la MRC.
- L'augmentation proposée de la population permettrait d'améliorer le milieu de vie et d'abaisser le fardeau fiscal de chacun.
- La croissance démographique riponaise serait donc dynamique, mais en même temps juste assez lente pour que les acteurs collectifs aient le temps de « voir venir » et conservent la maîtrise de leur territoire commun.

- **Comment attirer la nouvelle population?**

Il ne faudrait pas s'asseoir sur ses lauriers en escomptant que la croissance démographique se fera naturellement. Il faut au contraire agir. Voici des interventions possibles:

- Ripon se publicise...
 - ... par le biais de son site internet
 - ... en produisant des dépliants distribués lors d'événements ciblant deux catégories de personnes: les retraités et les 20-30 ans (notamment les immigrants)
 - ... en étant présent dans les événements attirant les groupes cibles (Gatineau, Montréal)
- Ripon offre un panier d'accueil à des nouveaux résidents
- Ripon exempte de taxes foncières pendant trois ans les nouvelles constructions résidentielles
- Ripon incite les estivants à transformer leur résidences estivales en résidences permanentes, en exemptant de taxes foncières la valeur ajoutée pendant trois ans

- **Comment attirer pour moitié la nouvelle population dans le noyau villageois?**

- Ripon a accru son périmètre d'urbanisation et adopté une conception rurale pour les nouveaux développements (style architectural, présence abondante d'arbres, courbure des rues...).
- Ripon a bonifié les infrastructures adaptées à une population âgée (politique familiale) et favorise la construction de condominiums villageois
- Le noyau villageois est doté d'un réseau d'égout.
- Ripon est un village fleuri.
- Ripon a amplifié les activités pour les jeunes et les activités intergénérationnelles (politique familiale).
- Le règlement de zonage favorise/limite l'établissement des commerces de proximité dans le noyau villageois et de commerces structurants autour du Marché.

Malgré cette forte croissance démographique, Ripon offre un milieu de vie champêtre, dans l'environnement valonné et montagneux qui le caractérise et qu'il a su jalousement préserver.

- Ripon dispose d'une politique de préservation du patrimoine bâti et naturel
 - Le patrimoine naturel est identifié formellement
 - Le patrimoine naturel fait l'objet de mesures de protection
 - Une carte/album touristique du patrimoine bâti et naturel est publié
- La municipalité encadre rigoureusement la construction sur les versants et les sommets des collines, ainsi que dans les paysages culturels et champêtres de grande valeur esthétique.
- Ripon dispose d'un règlement sur les nuisances...
 - ... visuelles (tours de télécommunications, éoliennes, arbres bloquant les perspectives, etc.)?
 - ... sonores (animaux, véhicules bruyants, etc.)?
 - ... olfactives (fumier, usines, etc.)?
- Ripon incite et aide ses citoyens à ouvrir des tables champêtres et des gîtes ruraux
- Ripon fait la promotion d'activités écotouristiques (pistes de vélo, sentiers pédestres, de raquettes et de ski de fond, traîneaux à chiens, sentiers d'équitation, sentiers de longue randonnée avec refuges et lamas porte-bagages, canotage sur la Petite-Nation, etc.)

Ripon est un centre de culture majeur de la Petite-Nation. À ce titre, la municipalité a su mettre en valeur son patrimoine bâti et naturel

- Ripon dispose d'une politique de préservation du patrimoine bâti
 - Le patrimoine bâti est identifié formellement
 - Toute nouvelle construction dans le noyau villageois doit respecter un style architectural?
 - La politique comporte un volet d'aide aux propriétaires des bâtiments patrimoniaux à les garder en bon état?
- La politique culturelle de Ripon stimule la tenue de spectacles (musique, café-concert, rodéos, cinéma, théâtre, conférences éducatives, etc.) et d'expositions à la place du Marché
- La Route des trouvailles invite les visiteurs à se rendre dans les ateliers des artisans et artistes
- *Le Bal des citrouilles*, le *Carnaval d'hiver* la *Foire d'été* ont pris de l'ampleur et attirent plus de 10 000 personnes chacun
 - défis inter-villages, défilés, concours, expositions en font partie
 - ...
- La culture, ça se mange aussi
 - Des circuits proposent des visites éducatives chez les producteurs, dont certains proposent des tables champêtres à l'année
 - Les producteurs proposent une formule Dégustation fraîcheur (déjeuners sur l'herbe au moment des récoltes, accompagnés de fromages et arrosés de vins et bières de la région)
 - Ripon est connu pour un produit agricole identitaire

Le Parc écotouristique des Montagnes Noires attire les amoureux de la nature, d'autant qu'un réseau agrotouristique est en place pour diversifier leur séjour

- Le Parc s'est agrandi, tout en se donnant une vocation écotouristique
 - Ripon a acquis les terres publiques du secteur pour y créer des circuits écotouristiques
 - Le Parc, la zone C-66 et la réserve Paineau-Labelle forment un région de préservation de la nature
 - Le Parc est ceint d'une zone tampon de terres privées dont les propriétaires adhèrent aux principes d'écotourisme et de préservation de la nature
- Le Parc est publicisé
 - Un slogan et un logo permettent d'en fixer l'identité dans l'esprit des visiteurs potentiels
 - Le Parc dispose de son propre site internet
 - Des dépliants sont distribués par les offices de tourisme de la Petite-Nation, de l'Outaouais et du Québec
- Le Parc est la porte d'entrée sur les activités du secteur
 - Le pavillon d'accueil est une vitrine touristique de la Petite-Nation
 - Les visiteurs peuvent y acheter et réserver leurs activités
- Une plus grande offre d'activités accentue l'achalandage et la rétention des excursionnistes à Ripon et dans la région
 - Visites éducatives de fermes et de producteurs maraîchers et viticoles
 - Circuit historique du patrimoine papinois naturel et bâti
 - Dans le Parc:
 - Activités individuelles: randonnée, raquette, sports de glisse
 - Activités organisées:
 - circuit des découvertes (plantes et arbres remarquables, champignons)
 - circuit d'observation ornithologique
 - soirées d'astronomie (observation du ciel étoilé)
 - alpinisme
 - traîneau à chiens, longue randonnée avec lama porteur de bagages, etc.
 - Activités de la thématique culturelle (voir page précédente)
- ...

Ripon s'est doté de nouvelles entreprises industrielles légères qui s'intègrent parfaitement dans cet environnement champêtre. Certaines font de la transformation alimentaire et contribuent donc au renouveau agricole de la région.

- Une usine de production d'énergie dérivée de la biomasse forestière s'est greffée aux entreprises actuelles de transformation du bois
- Ripon s'est dotée d'une politique d'utilisation accrue du bois de structure et d'apparence pour ses propres installations et les nouvelles installations industrielles sur son territoire afin de soutenir les entreprises de transformation du bois.
- Grâce notamment au Marché dont elle est un complément naturel, c'est à Ripon qu'a été établie l'usine coopérative de transformation alimentaire que souhaitait la MRC.
 - Comme ailleurs dans la Petite-Nation, Ripon a réussi à faire modifier le zonage agricole pour permettre l'établissement de petites fermes qui se spécialisent dans l'agriculture biologique et les produits de terroir susceptibles d'alimenter cette usine
 - L'appui de la municipalité à la récupération de terres en friche permet l'émergence de telles fermes à prix raisonnable
 - Une formule coopérative de partage du matériel agricole rend la production agricole accessible aux jeunes qui se lancent dans ce type d'agriculture
- Une micro-brasserie et une micro-distillerie se sont établies à Ripon
 - De jeunes producteurs cultivent du houblon, d'autres des fruits pour répondre aux besoins de ces deux infrastructures
 - Les bières et alcools produits contribuent à l'identité et à la renommée papinoises.
- ...

ANNEXE I

Les 16 principes du développement durable énoncés dans la Loi sur le développement durable

- a) « *SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE* » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b) « *ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES* » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c) « *PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT* » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d) « *EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE* » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e) « *PARTICIPATION ET ENGAGEMENT* » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f) « *ACCÈS AU SAVOIR* » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable;
- g) « *SUBSIDIARITÉ* » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- h) « *PARTENARIAT ET COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE* » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts l'extérieur de celui-ci;
- i) « *PRÉVENTION* » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j) « *PRÉCAUTION* » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- k) « *PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL* » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
- l) « *PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ* » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- m) « *RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES* » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- n) « *PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES* » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- o) « *POLLUEUR PAYEUR* » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- p) « *INTERNALISATION DES COÛTS* » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.